



**Spécial**

INTERINSTITUTIONS  
TOUS LES LIEUX D'AFFECTATION

# Ecoles européennes

## Pourvoi d'un poste d'assistant principal

Il est porté à la connaissance du personnel de toutes les institutions des Communautés que le Conseil supérieur des écoles européennes envisage de pourvoir un poste d'assistant principal.

Les fonctionnaires\* et autres agents\* intéressés peuvent adresser leur candidature, accompagnée d'un curriculum vitae détaillé, **avant le 27 novembre 1990** à:

M. le Représentant  
du Conseil supérieur des Ecoles européennes  
200, rue de la Loi,  
Bât. Arlon -1/30  
1049 Bruxelles.

\* Régime de détachement dans l'intérêt du service.

Le poste sera confié à une personne ayant des qualifications et des compétences dans les domaines financier, budgétaire et de gestion. Elle sera chargée, notamment, de l'élaboration et de la gestion du budget du bureau du Conseil supérieur, de la gestion de l'exploitation d'une structure centralisée du budget des Ecoles européennes, ainsi que du développement de la gestion du personnel.

La rémunération correspondra à celle fixée par le Conseil supérieur dans le statut du personnel enseignant des Ecoles européennes pour la fonction de directeur-adjoint de l'école secondaire, à savoir:

• **traitement de base au 1.10.1990:**

de 133.312 FB bruts au début de la carrière à 216.065 FB bruts en fin de carrière.

Ce traitement sera affecté du coefficient correcteur en vigueur pour la Belgique puisque le lieu d'affectation se situera dans les locaux du secrétariat du Conseil supérieur à Bruxelles.

Il sera majoré, le cas échéant, de l'allocation de foyer, des allocations familiales et scolaires, ainsi que de l'indemnité de résidence, telles qu'elles sont prévues au statut du personnel enseignant des Ecoles européennes.

La base de calcul pour la retenue de l'impôt sera celle appliquée aux fonctionnaires des Communautés européennes ayant un traitement identique.